GRH Bulletin de régularisation - TCR*

- Eviter le déclenchement automatique de la mutuelle sur les bulletins de régularisations - TCR*
- Envoyer en DSN des régularisations de cotisations qui ne concernent pas le régime du salarié - TCR*

Eviter le déclenchement automatique de la mutuelle sur les bulletins de régularisations - TCR*

Principe

La mutuelle est obligatoire. Elle peut être codifiée de façon à être automatique sur les bulletins de paye. Pour ne pas l’appliquer, il convient de saisir une cotisation exclue dans le pavé Régime de la fiche.

Quand un salarié est sorti et qu’un bulletin de régularisation doit être effectué, la mutuelle va se déclencher en fonction du paramétrage de la fiche Régime.

Pour ne pas qu'elle se déclenche dans les bulletins de régularisations, il faut tout simplement la désactiver.

Sans désactivation, elle se déclenche même pour une régularisation de net (prime inflation ou pouvoir d’achat).

Détail de l'Intervention

Dans le gestionnaire de rubriques , il faut sélectionner la rubrique de cotisation MUTDED et cocher la désactivation.

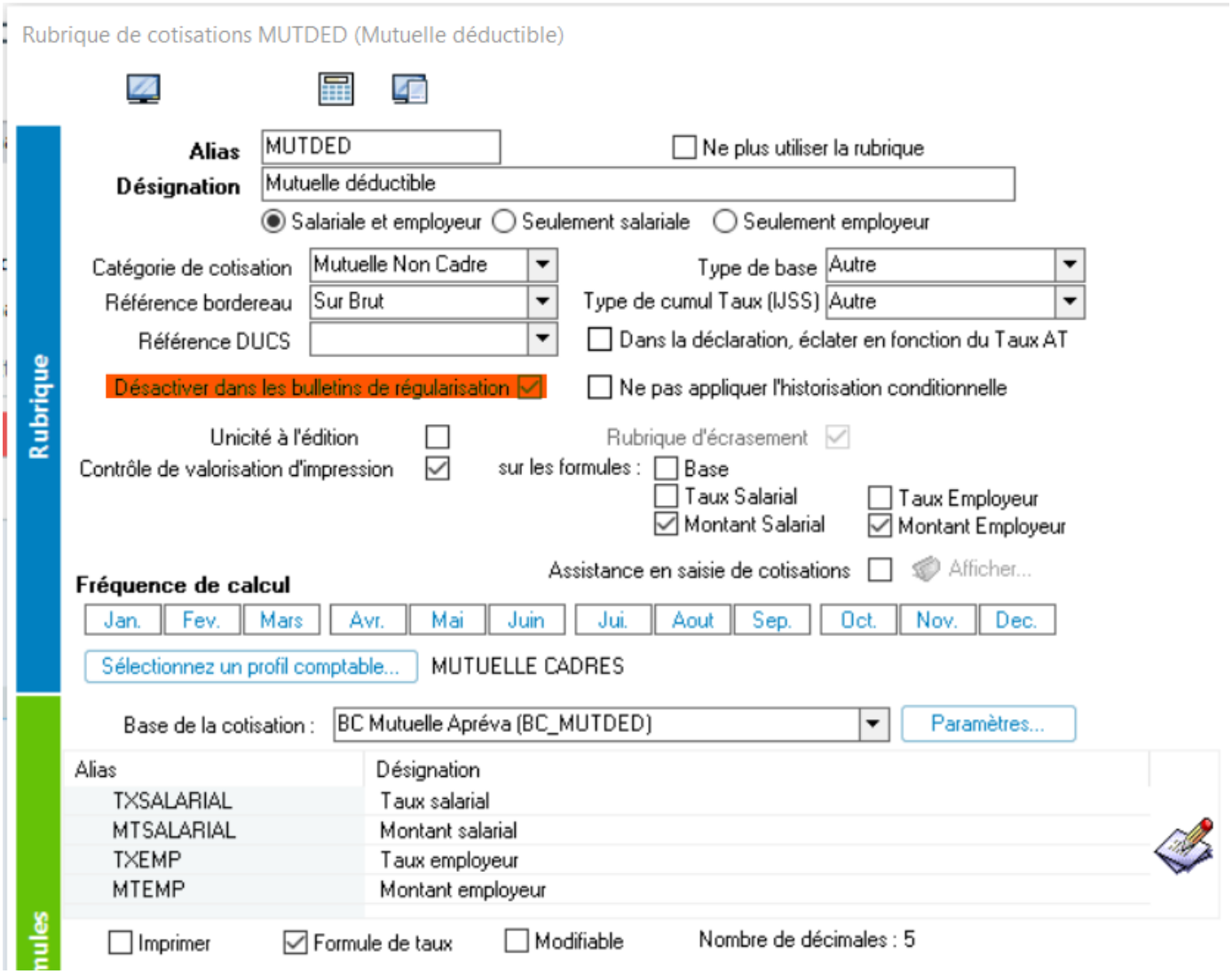

Lors de la génération d'un bulletin de régularisation, la mutuelle ne se déclenche pas.

Dans cet exemple, nous utilisons la rubrique MUTDED fournie par EIG.

Il est possible que d'autres rubriques soient utilisées. Il convient de vérifier dans les régimes de cotisations, les rubriques de mutuelle présentes :



La rubrique codifiée correspond à celle du régime. C'est donc cohérent.

Envoyer en DSN des régularisations de cotisations qui ne concernent pas le régime du salarié - TCR*

Il arrive parfois que des fiches contrats soient créées avec une mauvaise référence de régime cotisation, application :

- Du régime cadre au lieu du régime non cadre
- Du régime cadre au lieu du régime médecin taux réduit
- Du régime contrat de professionnalisation au lieu du régime apprenti
- D'un régime URSSAF au mieu d'un régime MSA
- Etc.

Le but de cette page n'est pas d'expliquer ce qu'il faut régulariser ni comment le faire mais comment envoyer en DSN des cotisations qui ne concernent plus le.la salarié.e.

Prenons comme exemple le premier cas précité, la personne a cotisé en tant que cadre alors qu'elle ne l'est pas. Il faut régulariser l'APEC sur brut, la prévoyance tranche A cadre et la prévoyance tranche A non cadre. C'est à dire rembourser les 2 premières prélevées à tort et cotiser sur la 3ème.

La présentation de cette page fait référence aux rubriques EIG. Si des utilisateur.trice.s ont créé leurs propres rubriques, il.elle.s doivent adapter ce qui suit à leurs rubriques.

Pour régulariser, il faut modifier le régime de cotisations dans la fiche contrat. Or, c'est le régime de cotisations qui contient la codification qui envoie la cotisation en DSN. Puisque c'est le régime non cadre qui s'applique maintenant, comment envoyer les régularisations de ces rubriques cadres en DSN dès lors qu'elles ne sont pas dans le régime ?

La réponse est simple : les cotisations doivent être ajoutées au régime.

Mais, dans ce cas, comment faire pour qu'elles ne s'appliquent pas aux autres salariés non cadres non concernés par la régularisation ?

> **C'est le but de cette page wiki, proposer une méthode de codification qui fonctionne.**

Nous avons besoin d'une base de cotisation à zéro. Pour la créer, il faut dupliquer la rubrique Régularisation allocation familiale année antérieure, BC_ALLOC_1.

Créer la rubrique base à zéro

Procéder comme suit :

- Aller dans le premier menu Paramètres Généraux
- Sélectionner Rubriques
- Cliquer sur une rubrique pour obtenir la ligne bleue de surlignage
- Taper BC_AL au clavier. La rubrique BC1_ALLOC_1 doit apparaitre
- Cliquer sur le bouton Dupliquer



- Saisissez BASE_A_ZERO en alias et Base à zéro (régularisations) en désignation et valider

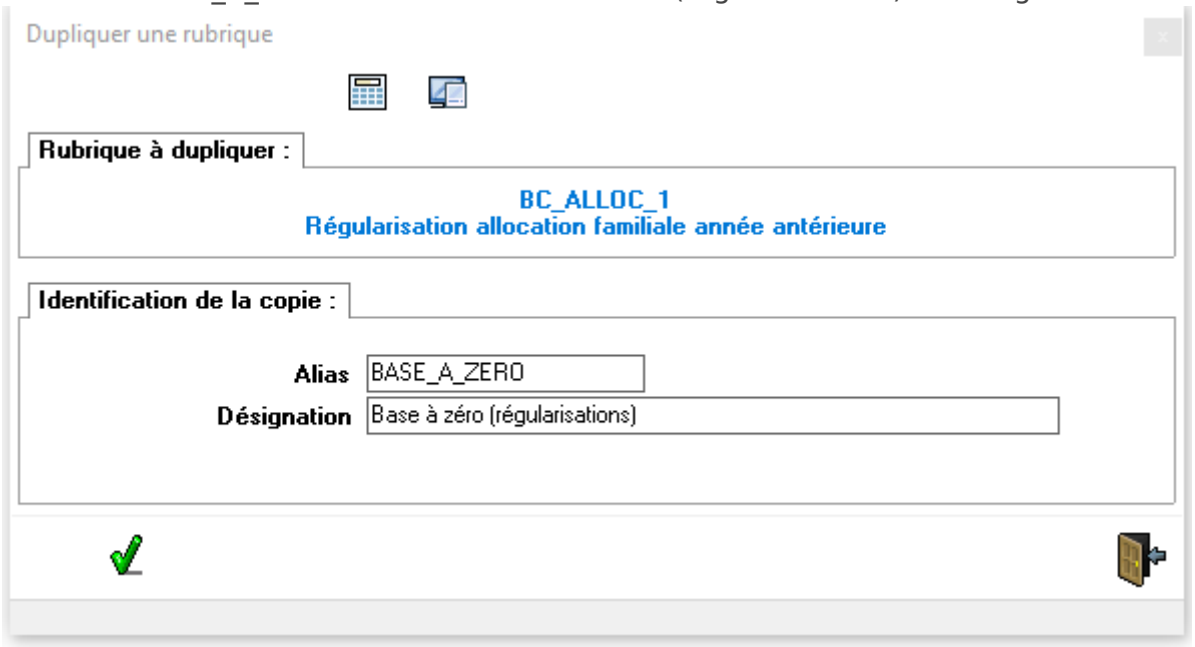

- Vérifier que la valeur de la rubrique est bien égale zéro et valider par le V vert

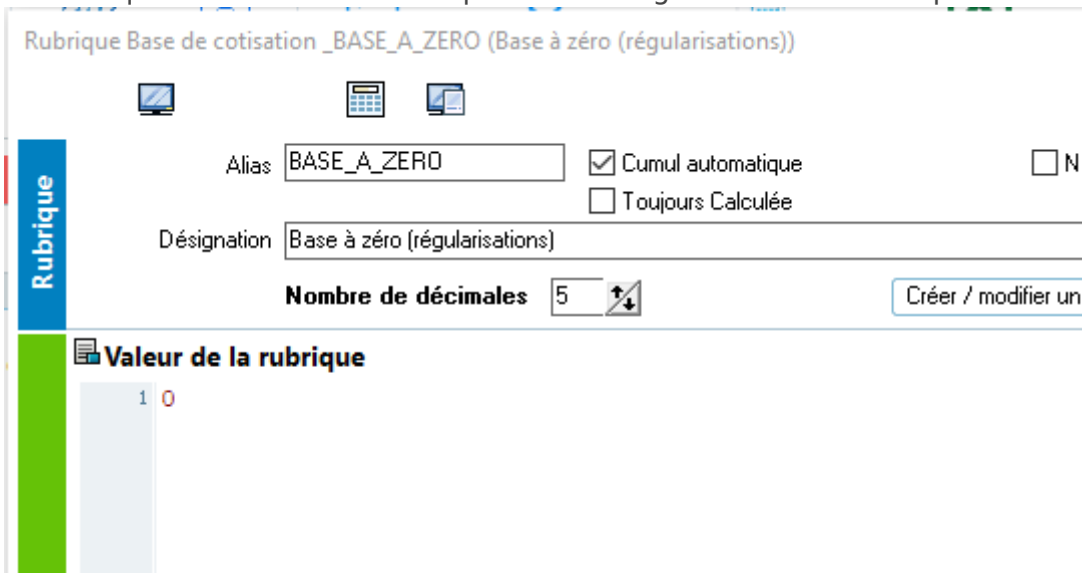

La rubrique est créée et prête à être utilisée.

Vérifier les rubriques de cotisations

Il faut s'assurer que pour les rubriques de cotisations à régulariser, la base de cotisation soit modifiable afin d'intervenir ensuite dans le régime.

Les rubriques à vérifier sont l'APEC sur brut, APECBRUT et la prévoyance tranche A cadre, PREV_C_TRA.

Comme indiqué précédemment, toujours dans le gestionnaire de rubriques :

- Sélectionner la première des 2 rubriques
- Passer en modification
- Repérer la ligne Base de la cotisation
- Cliquer sur le bouton Paramètres à droite

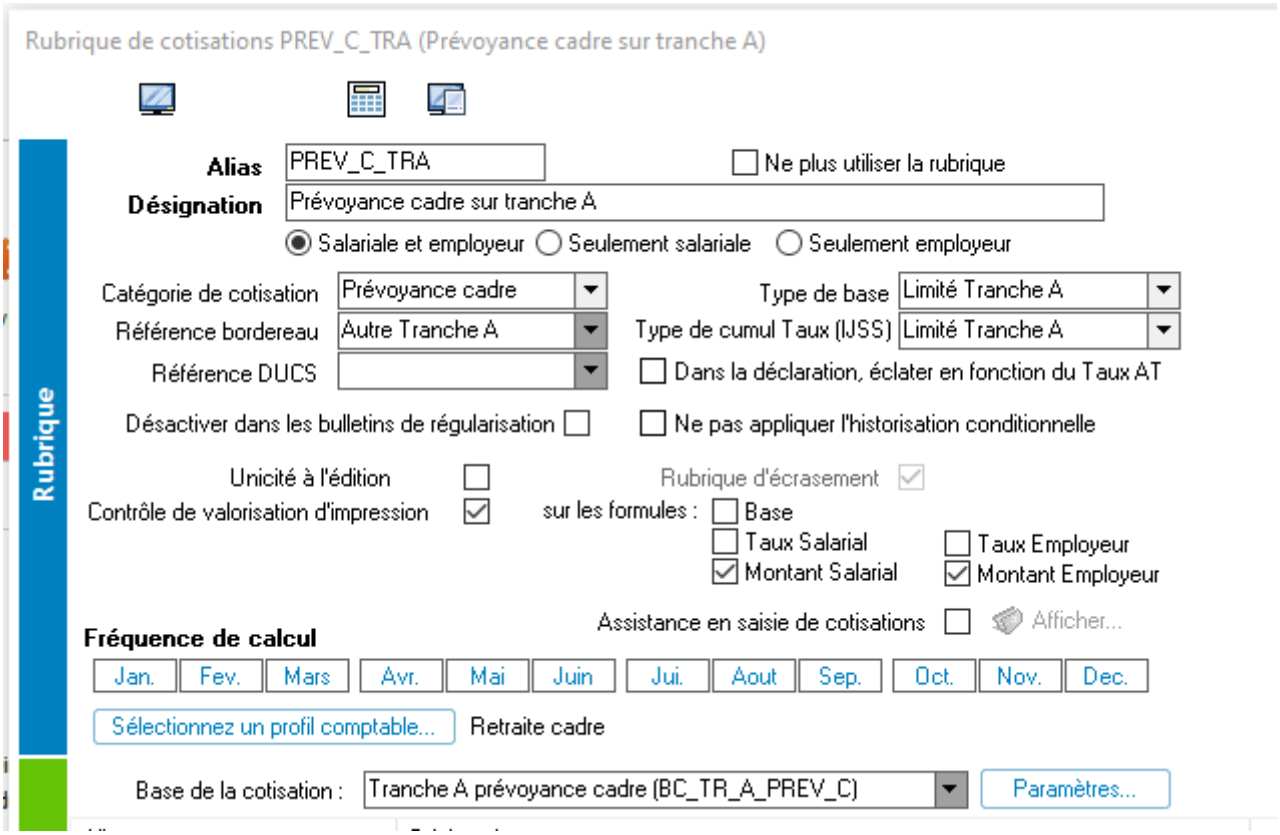

- Vérifier que si la case Modifiable est cochée
- Le faire si ce n'est pas le cas et valider par le V vert

Procéder de même pour l'autre (les autres) rubrique (s) de cotisation.

Modifier le régime de cotisation

Il s'agit d'activer les 2 cotisations cadres à régulariser pour la personne non cadre dans le régime général et, dans ce régime, remplacer, la base de cotisation traditionnelle par la base à zéro.

Dans le menu Fichiers de base,

- Sélectionner Régimes
- Repérer la première cotisation à affecter
- Repérer le régime général (RGEN)
- Double-cliquer à l'intersection de la ligne et de la colonne pour affecter la cotisation au régime
- Procéder de même pour l'autre cotisation



- Double-cliquer sur l'intitulé RGEN afin d'entrer dans le régime
- Se positionner sur la première cotisation cadre. Dans la colonne Base, se trouvent les bases de cotisation à remplacer, BC_TR_A_PREV_C pour la prévoyance cadre et BC_BRUT_APEC pour l'APEC sur brut
- Faire un double-clic sur la première base. La liste des rubriques disponibles s'affiche.
- Commencer à taper base au clavier. Cela s'affiche dans la case Filtrer et le curseur se positionne sur la rubrique _BASE_A_ZERO

Sélection de la base de cotisation

Clé	Désignation
_BASE_A_ZE...	Base à zéro (régularisations)
_BC_ACC_SE...	Base accord sénior
_BC_ACCSEN...	Base accord sénior tranche 1
_BC_ACCSEN...	Base accord sénior tranche 2
BC_EXCEPINF	Base aide exceptionnelle inflation
BC_APECFOR...	Base APEC forfaitaire
BC_AT_APPREN	Base AT Apprenti
BC_BRUT_APP	Base brut apprenti non exonéré
BC_BRUT_AP...	Base brut apprenti plafonné exonéré
_BC_FORMCDD	Base brut formation CDD
BC_BRUT_UR...	Base brut URSAFF
BC_CET1_RET	Base CET tranche 1
_BC_CET1_AS	Base CET tranche 1 accord sénior
BC_CET2_RET	Base CET tranche 2
_BC_CET2_AS	Base CET tranche 2 accord sénior
BC_CRDS	Base CRDS
BC_CSG	Base CSG
BC_CHOMPART	Base CSG chômage partiel taux plein
BC_CHOMPA...	base CSG chômage partiel taux réduit
BC_CSGCRDS...	Base CSG CRDS s/heures TEPA
BC_CHOMPA...	base CSG Non déductible chômage partiel
BC_CSGCRDS...	Base CSG_CRDS non déductible sur transaction exonérée
BASE_SJB	Base de calcul du Salaire Journalier Brut
BASE_SJB_21	Base de calcul du Salaire Journalier Brut diminué de 21 %
BCOTASSREEL	Base de cotisation assedic réel
BC_EA_RESTE	Base de cotisation EA hors aide au poste
BC_EA_AIDP...	Base de cotisation sur aide au poste EA
BC_CPFESAT	Base de la contribution ESAT au financement du CPF
BC_MISE_RET	Base de la contribution patronale spécifique
BC_CRDSECRET	Base ecrêtement C.R.D.S.
BC_CSGCRET...	base ecrêtement CSG deductible
BC_CSGECRE...	base ecrêtement CSG non deductible
BC_FNALDEP	Base Fnal déplafonnée
BC_FORFAIT...	Base Forfait social
BC_FORFAIT...	Base forfait social à 20%

Filtrer sur base

- Double-Cliquer sur la rubrique pour la valider
- Procéder de même façon pour l'autre base
- 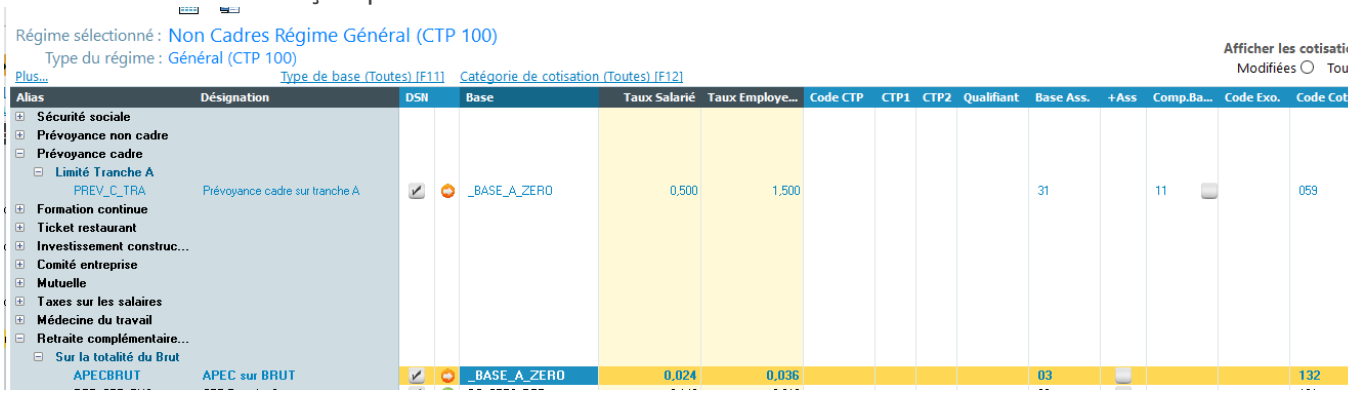

- Valider le régime par le V vert

Vérifier que les cotisations ne se déclenchent pas pour les salariés non concernés

Sélectionner n'importe quel non cadre et évaluer le bulletin. Les cotisations cadres ne se déclenchent pas :

	Prime grand age			32,50		
BRUT	**B R U T**			**1703,24**		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			31,00		
PL_HRSDUREE	Durée en heures pour les temps partiels			113,75		
PL_PLAFONDMENS	Plafond mensuel du mois			2749,44		
ACCIDENT	Accident du travail	1703,24			3,66%	-62,34
MALADIE	Maladie sur brut	1703,24			7,00%	-119,23
VIEILLESSE_TRA	Vieillesse plafonnée	1703,24	6,90%	-117,52	8,55%	-145,63
VIEILLESSETOT	Vieillesse sur brut	1703,24	0,40%	-6,81	1,90%	-32,36
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	1703,24			0,30%	-5,11
FNAL	F.N.A.L.	1703,24			0,50%	-8,52
N_CSGDED	C.S.G. déductible	1719,06	6,80%	-116,90		
AGCPURSSAF	Réduction Générale Etendue URSSAF	173,45				173,45
AGCPRUAA	Allègement général de cotisation part RETRAITE	39,62				39,62
FORFAITSOC	Forfait social	45,63			8,00%	-3,65
ALLOCFAMREDUIT	Allocation familiale Taux réduit	1703,24			3,45%	-58,76
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	1703,24			0,016%	-0,27
ASSEDICBRUT	Assurance chômage sur brut	1703,24			4,05%	-68,98
FNGS	A.G.S.	1703,24			0,15%	-2,55
RET_COM_TU1	Retraite Tranche 1	1703,24	4,52%	-76,99	5,64%	-96,06
RET_CEG_TU1	CEG Tranche 1	1703,24	0,86%	-14,65	1,29%	-21,97
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	1703,24	1,00%	-17,03	1,00%	-17,03
MUTDED	Mutuelle déductible	57,19	50,00%	-28,60	50,00%	-28,60
MEDECINE	Médecine du travail	1703,24			67,00%	-1141,17
OEUVRESOC	Oeuvres sociales	1703,24			1,25%	-21,29
FORMATION	Formation Professionnelle Continue	1703,24			1,00%	-17,03
FORMATIONCDD	Formation 1% CDD	1703,24			1,00%	-17,03
CONSTRUCTION	Participation à l'effort de construction	1703,24			0,45%	-7,66
FONCTION	Fonctionnement	1703,24			0,20%	-3,41
TAXESAL1	Taxe sur les salaires 1	1748,87			4,25%	-74,33
TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2	711,75			4,25%	-30,25
TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3	322,79			9,35%	-30,18

EVALUATION

Pour le salarié concerné, les régularisations sont présentes :

FNGS	A.G.S.	1703,24			0,15%	-2,55
RET_COM_TU1	Retraite Tranche 1	1703,24	4,52%	-76,99	5,64%	-96,06
RET_CEG_TU1	CEG Tranche 1	1703,24	0,86%	-14,65	1,29%	-21,97
APECBRUT	*Régularisation de APECBRUT*	*-1698,17*	*0,024%*	*0,41*	*0,036%*	*0,61*
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	1703,24	1,00%	-17,03	1,00%	-17,03
PREV_C_TRA	*Régularisation de PREV_C_TRA*	*-1698,17*	*0,50%*	*8,49*	*1,50%*	*25,47*
MUTDED	Mutuelle déductible	57,19	50,00%	-28,60	50,00%	-28,60

EVA

La génération de la DSN montre bien que les régularisations sont correctement générées :

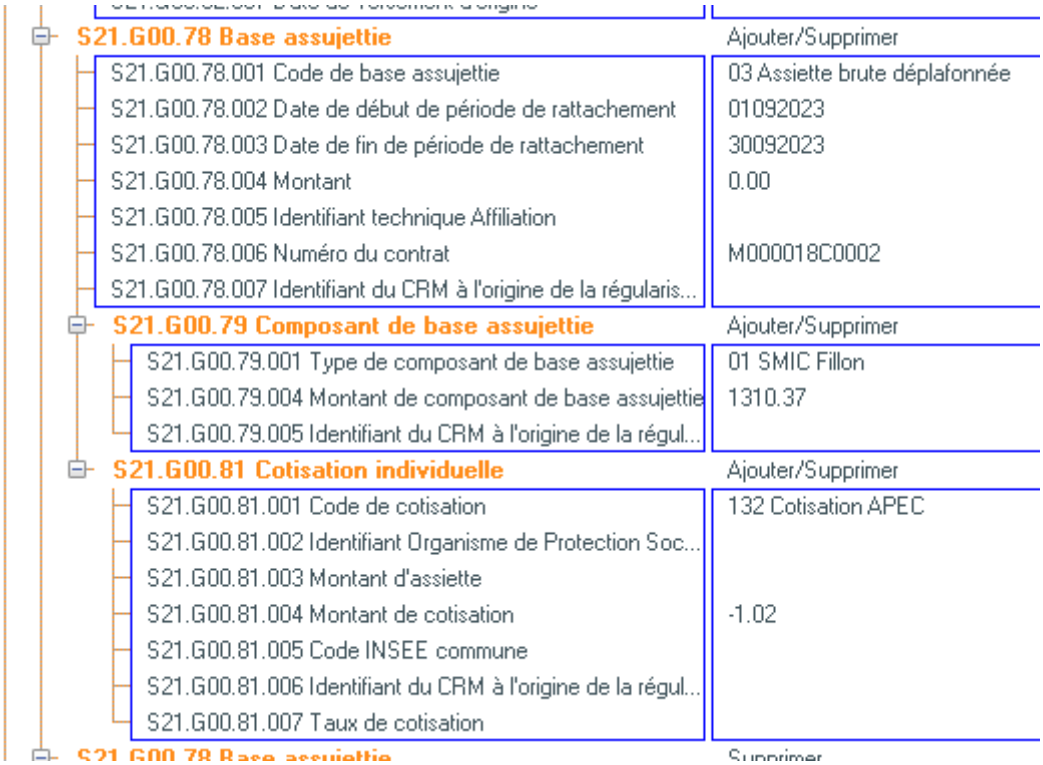

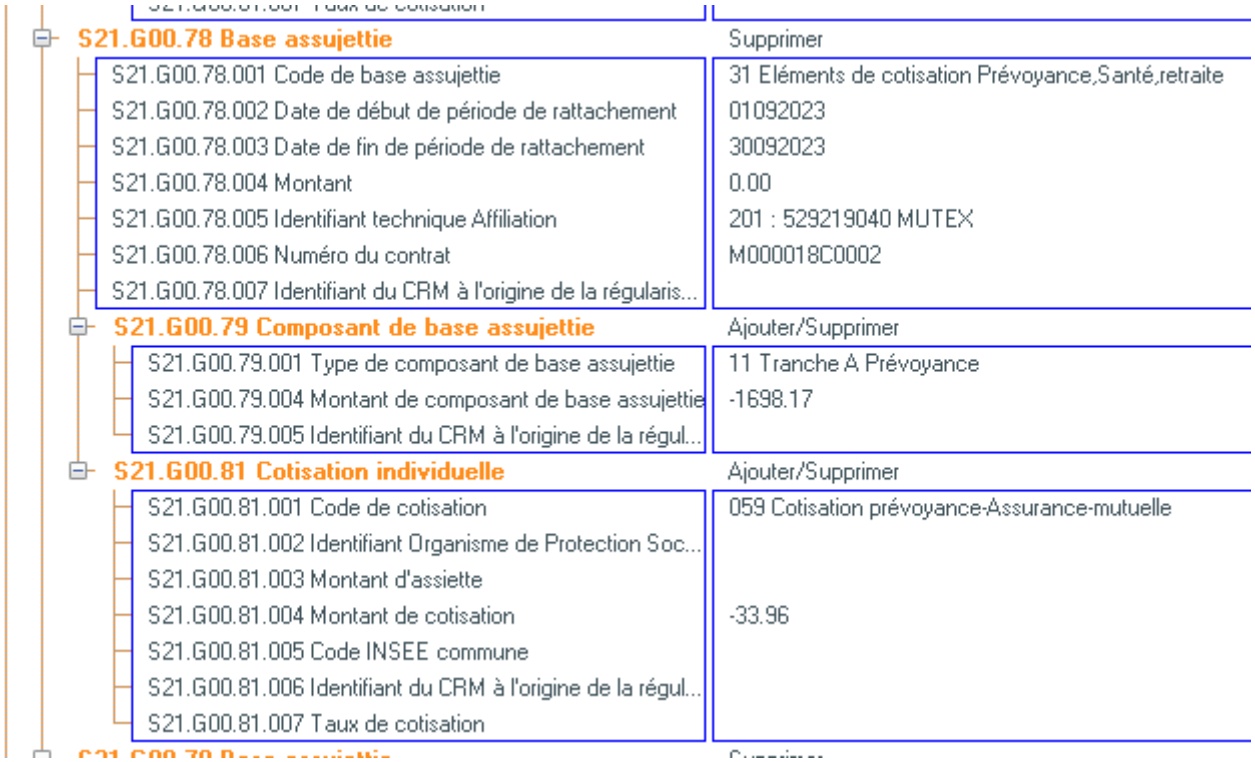

Tant que la DSN réelle n'est pas validée, il faut laisser les cotisations dans le régime. Quand celle-ci est validée, il est possible de les retirer du régime.

La rubrique Base à zéro peut rester dans le gestionnaire de rubriques. Elle peut toujours resservir.

GRH Budget

Cette astuce pour également servir en GRH Budget.

Par exemple, une personne à le complément maladie de 7% qui se déclenche (rubrique de cotisation MALCOMP25) mais également sa régularisation (rubrique de cotisation MALCOMP25NREG), à tort.

Or, ces 2 rubriques font appel à la même rubrique de base de cotisation.

L'astuce est donc de créer la rubrique "Base à zéro" et de modifier MALCOMP25NREG pour qu'elle appelle cette "Base à zéro". Ainsi la régularisation ne se déclenche plus.